Image not found or type unknown

sequestration de loyer valide ou non?

Par **misshaya**, le **26/11/2012** à **12:31**

Bonjour.
Mon conjoint et moi avons pris un logement en location
Ils etait cencer etre terminer le 25 juin 2012 pour que
Nous puissions enmenager debut juillet.
Lors de notre visite les placards de la cuisine netaient pas encore
mis et le dressing etait encore vierge (3murs blancs).
On nous a confirmer que les travaux allaient etre effectués.
Si je ne dis pas de betises, nous avons eus les meubles de cuidines debut septembre.
Nous sommes actuellement dans une impasse car au jour daujourdhui, nos linges sont encore dans nos valises et ce depuis bientot 6mois car nous attendons toujourque notre dressing soit monté (tringles et placards)
Nous appelons lagence tout le temps et notre conseillere nest jamais disponible
Sa secretaire nous a envoyé des mails de devis pour le dressing
Nous confirmant que le dressing allait etre mis en place.
Attendant encore, nous avons rappeler une derniere fois il y a un mois!.
Lors de cette conversation, la secretaire nous confirme que soit lagence
Soit lentreprise nous appellera pour prendre rdv pour les travaux dans la semaine.
Nous avons attendu un mois supplementaire et cette semaine en allant deposer laS sequestre la secretaire nous a dit que le proprietaire ne voulait pas faire de travaux dans le dressing que nous devrons le prendre a notre charge. Ce qui metait pas prevu lors de notre engagement. La sequestre de loyer est elle raisonnable ?

Par **janus2fr**, le **26/11/2012** à **13:20**

Bonjour,
Pour séquestrer le loyer, vous devez avoir une décision judiciaire. Vous ne pouvez pas, de votre propre chef, décider de ne pas payer ou de séquestrer le loyer.

Par **misshaya**, le **26/11/2012** à **21:17**

Ce nest pas ce que la banqu noys a dit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés